

giens du d. gouvernement, et ce, pour la première fois, et de plus grande peine en cas de récidive.

SECONDEMENT

Ceux de cette profession qui voudront l'exercer seront tenus de subir un examen sérieux pardevant le médecin du Roy à Québec, présence du lieutenant-général de la prévosté, pour ceux qui voudront s'établir en la d. ville, et ceux qui voudront exercer la ditte profession dans les côtes de ce gouvernement seront examinés pardevant le d. médecin, présence d'un des subdélégués de M. l'Intendant, duquel examen il sera dressé acte qui constatera la capacité de celui qui se sera présenté, afin qu'il puisse exercer en sûreté; il en sera de même pour ceux qui voudront exercer la d. profession soit dans les villes de Montréal et Trois-Rivières, ou dans les gouvernemens de ces villes; en observant par eux de subir l'examen pardevant le chirurgien du Roy, présence du lieutenant-général de la juridiction, pour ceux qui sont destinés pour la ville, et pardevant le d. chirurgien, présence du subdélégué de M. l'Intendant dans les d. villes, à l'égard de ceux qui voudront s'établir dans les costes. Mandons aux lieutenans généraux des trois villes de cette colonie, au médecin et chirurgiens du Roy et aux subdélégués de M. l'Intendant dans les d. villes de tenir la main, chacun en droit soit, au présent règlement, qui sera lû, publiée et affichée dans les d. trois villes, et partout ailleurs où besoin sera, à ce que personne ne l'ignore. Fait à Québec, le 12 juin 1750. Signé, Lajonquière et Bigot.

Nous ne croyons mieux faire, pour donner une idée de la science médicale à cette époque, que de rapporter ce que racontait le baron de Lahontan du chirurgien qui accompagnait l'expédition de 1684 contre les Iroquois.

Une fièvre maligne s'était emparée de presque tous les membres de l'expédition. " Dans le frisson de ces fièvres intermitentes, écrit le baron impitoyable, les mouvements convulsifs, les tremblements et la fréquence du pouls étoient si violents, que la plupart des malades périssoient au deux ou troisième accès : leur sang étoit brun, tirant sur le noir, mêlé d'une espèce de sérosité jaunâtre, qui ressembloit assez à du pus. Cependant le médecin de M. de la Barre, à mon avis aussi peu savant qu'Hippocrate, Galien et cent mille autres sur la véritable cause des fièvres, voulant soutenir qu'il connoissoit la cause de celles-cy, s'ingéra de l'attribuer aux mauvaises qualités de l'air et des aliments. Il prétendoit que la chaleur extraordinaire de la saison donnant un mouvement trop rapide aux vapeurs, l'air étoit trop